

GE_GERICHTE ATAS/601/2013 vom 13. Juni 2013

GE Cour de justice, 2013-06-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_601_2013

FR: GE_GERICHTE ATAS/601/2013 du 13 juin 2013

IT: GE_GERICHTE ATAS/601/2013 del 13 giugno 2013

Volltext

Siégeant : Karine STECK, Présidente; Michael BIOT et Claudiane CORTHAY, Juges
assesseurs

REPUBLIQUE ET

CANTON DE GENEVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/1298/2013 ATAS/601/2013 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt
du 13 juin 2013 3ème Chambre

En la cause Monsieur H_____, domicilié à GENEVE recourant

contre CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION, Service juridique,
sise 12, rue des Gares, GENEVE intimée

A/1298/2013 - 2/2 -

Vu la décision sur opposition rendue le 15 avril 2013 par la CAISSE CANTONALE
GENEVOISE DE COMPENSATION concernant Monsieur H_____, Vu le recours
interjeté par ce dernier le 23 avril 2013, Vu la réponse de l'intimée du 22 mai 2013, Attendu
que, par courrier du 6 juin 2013, l'assuré a indiqué vouloir retirer son recours, Qu'il convient
d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du
retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Marie-Catherine SECHAUD

La Présidente :

Karine STECK

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.